



## Succession enfant adopté

-----  
Par JEANB

bonjour

j'ai été placé en famille d'accueil ,ai je les meme droit de succession qu'un enfant adopté ?

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Non, pas au sein de votre famille d'accueil avec laquelle vous n'avez pas de lien de parenté.

Vous êtes héritier de vos parents avec qui la filiation est établie à l'état-civil.

Si quelqu'un au sein de la famille d'accueil vous adopte, vous deviendrez son enfant et donc son héritier.

-----  
Par Rambotte

Bonjour.

ai-je les mêmes droits de succession

Les "droits de succession", ce sont les impôts qu'on paye au fisc sur la valeur de l'héritage reçu.

Les "droits à succession", c'est la part d'héritage à laquelle on peut prétendre.

Donc pour avoir des droits de succession (à payer), il faut d'abord qu'il y ait des droits à succession (à recevoir).

Et d'ailleurs, un enfant adopté simplement, s'il a la même part de droits à succession que les enfants reconnus, n'a pas les mêmes droits de succession à payer, car fiscalement, il est vu comme un étranger.